



Le R.E.N.A.R.D. vous informe

Situation au 3 décembre 2019

Local : 3 rue des Aulnes 77680 ROISSY-EN-BRIE

☎ : 01 60 28 03 04

Mél : association-renard@orange.fr

Site : <http://renard-nature-environnement.fr>

Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88, créée en 1978
Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement

Les alignements de Tilleuls de Draveil avenue Marcelin Berthelot

Qui sommes-nous ?

L'association R.E.N.A.R.D. est agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France (arrêté préfectoral 2017CS122, valable 5 ans), notre siège social est en mairie de Roissy-en-Brie. Nous agissons seuls ou avec les associations, les collectifs ou les habitants qui le souhaitent, et sur toute la région.

Notre intérêt à agir

Le Conseil d'Etat a récemment reconnu notre intérêt à agir dans le département de l'Essonne (n° 425208, 08/11/2019), notamment, donc à Draveil.

L'âge des Tilleuls ?

Ils sont, pour la plupart d'un âge vénérable, sans doute plus de 100 ans. Mais ils ne datent probablement pas de la plantation d'origine de l'allée par Marin de la Haye entre 1740 et 1750. Il faudrait compter les cerneaux sur les troncs déjà coupés pour le savoir exactement ou prélever une carotte dans le tronc n'entraînant pas de dommage au moyen d'une tarière de Pressler (que possède le RENARD), et à condition que l'arbre ne soit pas creux. Il est habituel et normal qu'un arbre soit creux au centre. La partie vivante est limitée aux premières couches sous l'écorce. Mais il faut que le tronc soit suffisamment solide pour porter l'arbre.

Mais de quelle espèce ?

L'élagueur, Loïc Latron, qui a fait l'étude sur les alignements de Tilleuls ne les a pas identifiés au niveau de l'espèce. Pour nous, il s'agit du Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*). Le Tilleul fut l'un des arbres choisis en 1792 pour incarner les valeurs de la Révolution française.

Tilleul à petites feuilles 'Roelvo'

La ville de Draveil a choisi de replanter cette espèce, à cause de son port pyramidal ; ce qui n'a aucun intérêt puisque les arbres seront taillés en rideau.

Qui est propriétaire de l'allée ?

Le 21 juillet 1925, la cité coopérative Paris-Jardin cède pour un franc l'avenue des Tilleuls à la commune à condition « de maintenir à perpétuité dans son état, sa destination actuelle et d'en assurer l'entretien » Un conseil municipal de 1929 accepte la cession, aux conditions énoncées, à l'unanimité.

L'état des Tilleuls



Il y a un élagage pour éviter ce « danger ».

Ils ont des anfractuosités dues aux chutes de branche, des fissures dans l'écorce. La commune fait grand cas d'une branche tombée récemment pour dire que les arbres sont dangereux. Il suffirait d'un

Les chiroptères (chauves-souris)



Nous avons, en juillet et août 2019, identifié la présence de ces animaux protégés par la loi dans l'allée des Tilleuls. Ils se cachent dans les anfractuosités des arbres et les fissures des écorces.

Avant de détruire leur habitat, il faut s'assurer d'éviter et de réduire les impacts. Il est ensuite nécessaire de demander une dérogation à la DRIEE avant tout travaux, de façon à prévoir des mesures compensatoires (gîtes et conservation des arbres ou coupe à une période adaptée). La commune n'a pas effectué cette démarche. C'est une des espèces protégées que nous avons identifiées sur le site

Qu'allons-nous faire ?

Nous tentons toujours de nouer un dialogue avec la commune de Draveil pour résoudre les difficultés actuelles, Afin de faire respecter la biodiversité. Nous engagerons très prochainement un référé « mesures utiles » pour obtenir du tribunal administratif qu'il ordonne à la commune de respecter la loi. Ce qui complètera le rappel à la loi, déjà envoyé par la DRIEE à la commune.

Et ensuite ?

Une page de notre site vous donnera prochainement tous les détails de nos actions pour la sauvegarde de la biodiversité sur l'allée des Tilleuls de Draveil.

<http://www.renard-nature-environnement.fr/>